

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BURDIGNIN (Haute-Savoie)

Nombre de membres en exercice : 15 – Nombre de membres présents : 11  
Nombre de membres votants : 12 - Date de convocation : 04 novembre 2024

**L'an deux mille vingt-quatre, le 12 novembre**, le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, dans le lieu et heure habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pierre CHAUTEMPS, Maire

**Etaient présents** : Annie BEL, Philippe DONCHE, Katia DUPRAZ, Alexandre ROSAY, Marianne CARRIER, Christian NAMBRIDE, Mikaël DESALMAND, Hélène DUVILLARD, David FRAPSAUCE, Erick DUPUIT

**Excusés** : Christine Billieux, Carole Venant (a donné procuration à Alexandre Rosay), J-P Thevenod, Stéphanie Falcone

**A été élu secrétaire de séance** : Madame Annie Bel

### **OBJET** : VALIDATION DU RAPPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT LE RECENSEMENT DES CHEMINS RURAUX

Monsieur le Maire informe ses conseillers que la commune a souhaité par délibération N°2022-30 du 12 décembre 2022 de procéder au recensement des chemins ruraux de la commune en application des dispositions de l'article L161-6-1 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Par arrêté N° 2024-23 du 04 juillet 2024, une enquête publique, régie par le code de l'expropriation publique, a ainsi été organisée du 09/09/2024 au 28/09/2024.

Cette enquête étant terminée, Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du rapport d'enquête remis par le commissaire enquêteur.

Celui-ci a émis un avis favorable à celle-ci avec 3 recommandations :

- Définition de la partie sommitale de la route des Virolets,
- Rétablissement du chemin rural n° 14 (des Granges Roch)
- Revoir le tracé du chemin rural n°29 (des Roches)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le recensement ainsi réalisé et mettra en œuvre les recommandations du commissaire enquêteur.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus les membres présents ont signé au registre.

Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,  
Pierre CHAUTEMPS



Le secrétaire de séance

